

RS COMPONENTS JEU EPI – Janvier 2020

Règlement et Conditions Générales de Participation à la Compétition

Information sur la participation

1. Toutes les participations doivent être soumises en s'inscrivant sur le site Web du jeu EPI de RS Components <https://www.jeu-epi-rscomponents.fr>. Une fois inscrit, le participant doit personnaliser son propre personnage et se verra présenter trois (3) scénarios de danger (un entrepôt, un laboratoire et un chantier de construction) où il devra équiper son personnage avec l'équipement de protection adéquat pour chaque situation. Chaque scénario dangereux comporte cinq (5) éléments d'équipement de protection corrects qui doivent être appliqués au personnage du participant pour être considéré comme complet. Les participants équipent leur personnage en glissant et déposant des éléments d'une sélection d'équipements de protection dans la galerie de produits. Lorsqu'un équipement de protection est correctement placé, celui-ci sera porté sur le personnage du participant et une case verte sera cochée et apparaîtra à côté de l'article dans la galerie de produits. Seule une sélection correcte sera portée par le personnage. Les participants doivent compléter les trois (3) scénarios de danger pour être considérés comme participant à la compétition. Chaque participation ne compte qu'une seule fois pour le jeu concours. Aucun achat n'est nécessaire.
2. La participation au jeu sera possible le 14 janvier 2020 dès 00h00 et se terminera à 23h59 le 13 février 2020. Les inscriptions reçues après cette date ne seront PAS prises en considération.
3. RS Components n'accepte aucune responsabilité pour les participations au concours qui ne sont pas complètes, soumises ou reçues avant la date de clôture pour quelque raison que ce soit, y compris, par exemple, en raison d'une défaillance technique ou d'une autre défaillance d'équipement de quelque nature que ce soit.

Conditions d'admissibilité

4. Le tirage au sort est ouvert uniquement aux résidents de France âgés de 18 ans et plus à la date de participation. RS Components peut demander au gagnant de fournir une preuve d'âge.
5. Ce concours n'est pas ouvert à toute personne résidant dans un pays, une province ou un état où ce concours est interdit, taxé ou autrement restreint (par exemple, certains pays interdisent les concours ou compétitions non enregistrés ou exigent que le promoteur dépose une caution) en vertu des lois, règles ou réglementations nationales, fédérales, provinciales ou locales.

6. En particulier, les clients situés en Italie, en Iran, en Syrie, en Afghanistan, à Cuba ou en Corée du Nord ne sont pas admissibles à participer.
7. Ce concours n'est pas ouvert aux employés (ou aux membres de leur famille immédiate : enfants, parents, conjoint(e)) du groupe de sociétés Electrocomponents.

Jugement de la compétition

8. Le gagnant de la compétition sera choisi au hasard, parmi les participants qui auront réussi les trois (3) scénarios dangereux et le tirage au sort sera effectué à l'aide d'un générateur de numéros officiel par RS Components parmi toutes les inscriptions reçues avant la date de clôture. Chaque bulletin de participation admissible reçoit un numéro d'identification unique, toute la gamme de numéros d'identification des bulletins de participation est placée dans un outil informatisé de génération de numéros au hasard, qui sélectionne un gagnant en choisissant un numéro dans la gamme de numéros définie et ce gagnant est considéré comme le gagnant du prix. Le tirage au sort aura lieu dans la semaine du 14 février 2020.
9. La décision de RS Components concernant tout aspect du tirage au sort est définitive et aucune correspondance ou discussion ne sera engagée.

Informations sur le prix

10. Le gagnant du prix recevra un Apple iPad (9,7 pouces, Wi-Fi, 128 Go, d'une valeur approximative de 449,99 euros) – Coloris argent.
11. Le gain est non transférable, non échangeable et aucune alternative en argent ne peut être offerte.
12. Le prix est fourni par RS Components et RS Components se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure si des circonstances indépendantes de la volonté de RS Components l'exigent.

Annonce du gagnant

13. Le gagnant sera informé par courrier électronique de sa victoire (en utilisant les détails fournis lors de l'inscription) dans un délai raisonnable après la date de fin (maximum une semaine après).
14. RS Components enverra les informations sur le fait que chaque joueur a gagné ou non le jeu à toute personne qui en fait la demande en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : MarketingOperations_fr@rs-components.com dans le mois suivant la date de clôture du concours. Si vous êtes le gagnant de la compétition, lorsque RS Components rentrera en contact avec vous par courrier électronique pour vous annoncer votre gain, RS Components peut demander à utiliser et

communiquer votre identité pour faire l'annonce du gagnant. Si vous acceptez que votre nom et identité soient communiqués, RS Components vous fera parvenir un document officiel que vous devrez signer, et attestant que vous acceptez l'utilisation et la divulgation de votre identité.

15. Si le gagnant a donné son accord pour la divulgation de son identité, il sera annoncé sur le site Web du jeu EPI de RS Components <https://www.jeu-epi-rscomponents.fr>.
16. Afin de réclamer le prix, le gagnant : confirmer leur nom et adresse complets et contacter l'équipe marketing de RS Components par e-mail à l'adresse suivante : MarketingOperations_fr@rs-components.com. Le gagnant recevra le prix par la poste dans les 30 jours suivant la notification de son gain.

Généralités

17. En soumettant une inscription, en enregistrant leurs coordonnées et en remplissant les trois (3) scénarios de danger, les participants acceptent d'être liés par les présentes Conditions Générales de Participation. RS Components se réserve le droit de refuser une inscription ou de refuser d'attribuer le prix à toute personne qui ne respecte pas les présentes Conditions Générales de Participation.
18. Dans la mesure où la loi le permet, RS Components ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée et ne saurait en aucun cas indemniser le gagnant pour toute perte, dommage, blessure personnelle ou décès survenant à la suite de la prise du prix, sauf si elle est causée par la négligence de RS Components ou de ses agents ou employés. Vos droits statutaires ne sont pas affectés.
19. Toutes les participations au concours et tout matériel d'accompagnement soumis à RS Components deviendront la propriété de RS Components, le promoteur du concours (le « Promoteur »), dès leur réception et ne seront pas retournés. En soumettant votre participation au concours et tout matériel d'accompagnement, vous acceptez de: (a) garantir que vous détenez tous droits de propriété intellectuelle portant sur la participation au concours, ainsi que sur tous les matériels d'accompagnement, et vous acceptez de transférer au Promoteur tous ces droits de propriété intellectuelle ; et (b) vous acceptez de renoncer à tous droits moraux relatifs à votre participation au concours, auxquels vous pourriez avoir droit maintenant ou à tout moment dans l'avenir. RS Components utilisera ces participations et le matériel qui les accompagne uniquement dans le but de mener à bien le concours.
20. Les inscriptions faites sur Internet seront considérées comme ayant été faites par le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail soumise au moment de l'inscription. En cas de litige, les gagnants potentiels peuvent être tenus de fournir la preuve que le gagnant potentiel est le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail associée à l'entrée potentiellement gagnante.

21. En participant au concours, vous acceptez que les informations personnelles que vous avez fournies avec votre participation au concours soient détenues et utilisées uniquement par le Promoteur, RS Components, ou son agent marketing, Influence Digital, en charge de l'exécution du concours et puissent être transmises à des fournisseurs et sous-traitants tiers (tels que notamment Facebook, Twitter, LinkedIn) si cela est nécessaire pour l'exécution de l'opération/livraison/arrangement du prix (par exemple, les informations peuvent être communiquées au transporteur du Promoteur pour la livraison du prix). Toutefois, vos informations personnelles seront uniquement utilisées pour l'exécution et la réalisation du concours. Vos informations personnelles ne seront pas utilisées à des fins commerciales ou marketing, sauf si vous avez expressément approuvé cette utilisation en cochant la case dans le formulaire de participation sur le site Web du jeu EPI de RS Components. En outre, conformément au RGPD (le Règlement Européen sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018), vous avez le droit d'accéder, de rectifier ou de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles (dans ce cas, veuillez contacter data@rs-components.com). Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la façon dont RS Components traitera vos données personnelles, cela peut être vu dans la Politique de Confidentialité de RS comme indiqué ici : https://fr.rs-online.com/web/generalDisplay.html?id=aboutRS/protection_des_donnees. Pour plus d'informations concernant la protection de vos données personnelles et la protection des droits au respect de la vie privée, et pour exercer votre droit d'accès, de rectification ou d'opposition ou au cas où vous avez des questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter à l'adresse e-mail suivante : data@rs-components.com. RS Components se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours si cela s'avère nécessaire.
22. Le tirage au sort sera régi par le droit français et les participants au tirage au sort se soumettent à la juridiction des tribunaux français.
23. Le promoteur de ce tirage au sort est RS Components SAS, Rue Norman King, 60031 Beauvais Cedex, France (désigné sous le nom de "RS Components" dans les présentes Conditions Générales).